

**DELIBERATION PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE TROIS PARCOURS AU SEIN DE LA
LICENCE MENTION « STAPS : EDUCATION ET MOTRICITE » PORTEE PAR L'UFR STAPS POUR LA RENTREE 2026-2027**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 24 MARS 2026,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu l'arrêté de la Rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes en date du 18 février 2026 désignant Monsieur Mathias BERNARD Administrateur provisoire de l'Université Clermont Auvergne à compter du 16 mars 2026 ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Article 1 :

de mettre en œuvre les 3 parcours suivants au sein de la Licence mention « STAPS : éducation et motricité » portée par l'UFR STAPS pour la rentrée 2026-2027 :

- Intervention éducative dans les APSA et Education physique : Spécialisation Professorat d'EPS ;
- Intervention éducative dans les APSA et Education physique ;
- Enseignement, professorat des écoles.

Article 2 :

de définir une capacité d'accueil de 25 places pour le parcours de niveau 3 « Intervention éducative dans les APSA et Education physique : Spécialisation Professorat d'EPS ». L'accès à ce parcours à l'issue du niveau 2 commun « STAPS : éducation et motricité » s'effectue sur la base des critères suivants :

- Moyenne de l'année de niveau 2 ;
- Note de l'EC « Histoire de l'éducation corporelle » ;
- Notes des EC « Sciences de l'intervention professionnelle et de l'expertise » et « Théorie de la motricité et contrôle moteur » ;
- Validation du stage et posture professionnelle ;
- Investissement, curiosité et participation dans la formation.

Membres en exercice : 42

Votes : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

**L'Administrateur provisoire de l'Université
Clermont Auvergne,**

L'administrateur provisoire de l'Université Clermont
Auvergne
Mathias BERNARD



Le 9 avril 2026